

Comptes administratifs 2020

Budget Principal – Budget annexe Assainissement – Budget Eau Potable - Budget SPANC - Budget d'activités Prés d'Andy

L'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au plus tard au 30 juin de l'année suivante, l'organe délibérant de chaque collectivité doit arrêter les comptes de l'exercice par un vote sur le compte administratif, présenté par le Président. Ce document doit être établi après transmission du Compte de Gestion par le comptable au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivante.

Les Budgets primitifs 2020 ont été votés par le conseil communautaire le 16 décembre 2019 et ont été modifiés lors de l'adoption des budgets supplémentaires et des décisions modificatives (2 sur le budget principal et 1 sur le budget assainissement et sur le budget eau). L'ensemble de ces mouvements constitue les crédits ouverts sur lesquels portent l'exécution des dépenses et des recettes 2020.

Le compte administratif 2020 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par l'Agglomération entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par la Trésorerie. Le comptable public tient la comptabilité de l'ordonnateur suivant le principe de la partie double et établit le Compte de Gestion. Ce document est l'équivalent du Compte Administratif présenté par Monsieur le Président.

En 2020, la communauté d'agglomération s'est vu transférer la compétence « Eau Potable ». Pour ce faire, elle s'est dotée d'un budget annexe spécifique. Grâce à ce nouveau transfert, la communauté d'agglomération agit désormais sur l'ensemble du cycle de l'eau (GEMAPI, assainissement, eau potable).

Mais le fait marquant de cet exercice 2020 est la crise sanitaire sans précédent qui est venue bouleverser le fonctionnement tant institutionnel qu'opérationnel de notre communauté.

Grâce à sa situation financière saine, la communauté d'agglomération, avec les compétences dont elle dispose, a pris des mesures pour soutenir les entreprises de son territoire.

Ainsi, la communauté d'agglomération a décidé de réduire les bases d'imposition pour les entreprises du territoire assujetties à la cotisation minimum, et mis en place un dispositif pour assister les entreprises dans leur demande d'avance remboursable et de prêt garanti. En partenariat avec le SMITOM, elle a impulsé le dégrèvement d'une partie de la redevance spéciale.

Elle s'est également inscrite dans le dispositif de dégrèvement en faveur des entreprises du tourisme et a contribué au fonds « résilience » de la région Ile-de-France.

Elle a, par ailleurs, poursuivi le programme d'investissements engagé depuis 2014. Ce sont ainsi plus de 16M€ qui ont été mobilisés pour permettre le renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable, mais également la poursuite du schéma directeur des liaisons douces et des travaux de remise en état des zones d'activités de compétence communautaire.

Même si les actions menées lors des exercices précédents ont été poursuivies dès que cela a été rendu possible, soit par l'adaptation des actions ou par le renforcement de mesures sanitaires, la pandémie liée à la COVID n'a pas permis de mener les discussions autour du projet de territoire et du pacte financier et fiscal.

Dans ce contexte particulier, le rapport de présentation du compte administratif 2020 présente les principales réalisations et leurs variations par comparaison à l'exercice précédent pour le budget principal ainsi que pour les quatre budgets annexes.

Sommaire

Table des matières

1. Synthèse : les grands chiffres des comptes administratifs 2020	3
2. Structure et évolution du compte administratif 2020 du budget principal et du budget annexe assainissement.....	4
1.1 Le Compte administratif 2020 du budget principal.....	4
1.2 Le Compte administratif 2020 du budget assainissement	13
1.3 Le Compte administratif 2020 du budget eau potable.....	16
3. Présentation générale des réalisations des autres budgets.....	18
3.1. Budget du SPANC.....	18
3.2. Budget d'activités des Prés d'Andy	18
4. Les réalisations de la Communauté par politique publique	19
Annexes	22

1. Synthèse : les grands chiffres des comptes administratifs 2020

En mouvements budgétaires, tous budgets et sections confondus, le résultat brut de clôture de l'exercice 2020, intégrant les résultats reportés 2019, s'établit à 11 056 k€. Après prise en compte des restes à réaliser de recettes et de dépenses, le résultat net de l'exercice 2020 s'élève à 9 321 k€.

Tous Budgets Montants réalisés	Resultats 2019 Reportés	Mouvements budgétaires		dont opérations réelles		RESULTAT BRUT	restes à réaliser		RESULTAT NET
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
Investissement	- 831 k€	26 915 k€	25 026 k€	20 082 k€	13 790 k€	- 3 782 k€	1 836 k€	102 k€	- 5 516 k€
<i>Budget principal</i>	<i>- 1 893 k€</i>	<i>18 823 k€</i>	<i>15 894 k€</i>	<i>15 370 k€</i>	<i>11 338 k€</i>	<i>- 4 822 k€</i>	<i>1 716 k€</i>	<i>102 k€</i>	<i>- 6 436 k€</i>
<i>Budget assainissement</i>	<i>1 062 k€</i>	<i>5 695 k€</i>	<i>7 133 k€</i>	<i>3 923 k€</i>	<i>2 153 k€</i>	<i>1 438 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>1 438 k€</i>
<i>Budget eau potable</i>	<i>0 k€</i>	<i>789 k€</i>	<i>299 k€</i>	<i>789 k€</i>	<i>299 k€</i>	<i>- 490 k€</i>	<i>120 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>- 610 k€</i>
<i>Budget SPANC</i>	<i>0 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>0 k€</i>
<i>Budget pré d'andy</i>	<i>0 k€</i>	<i>1 608 k€</i>	<i>1 700 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>93 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>93 k€</i>
Fonctionnement	4 327 k€	85 656 k€	96 390 k€	76 064 k€	89 915 k€	14 837 k€	0 k€	0 k€	14 837 k€
<i>Budget principal</i>	<i>4 099 k€</i>	<i>71 768 k€</i>	<i>79 072 k€</i>	<i>67 793 k€</i>	<i>76 201 k€</i>	<i>11 404 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>11 404 k€</i>
<i>Budget assainissement</i>	<i>225 k€</i>	<i>11 426 k€</i>	<i>13 982 k€</i>	<i>7 509 k€</i>	<i>11 986 k€</i>	<i>2 556 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>2 556 k€</i>
<i>Budget eau potable</i>		<i>752 k€</i>	<i>1 626 k€</i>	<i>752 k€</i>	<i>1 626 k€</i>	<i>874 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>874 k€</i>
<i>Budget SPANC</i>	<i>3 k€</i>	<i>8 k€</i>	<i>7 k€</i>	<i>8 k€</i>	<i>7 k€</i>	<i>3 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>3 k€</i>
<i>Budget pré d'andy</i>	<i>0 k€</i>	<i>1 703 k€</i>	<i>1 703 k€</i>	<i>2 k€</i>	<i>95 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>0 k€</i>
TOTAL GENERAL	3 496 k€	112 570 k€	121 417 k€	96 147 k€	103 706 k€	11 056 k€	1 836 k€	102 k€	9 321 k€

Les recettes réelles totales ressortent, hors résultats antérieurs reportés et hors mouvements d'ordre, à 103 706 k€ (107 459k€ en 2019) soit une baisse de 3,49%.

Les recettes réelles de fonctionnement (89 815 k€) progressent de 7,53% par rapport à 2019. Cette hausse s'explique principalement par une progression de 3 580 k€ des produits exceptionnels perçus sur le budget assainissement en raison des opérations de régularisations comptables réalisées suite à la fin du contentieux sur l'assujettissement de la TVA du budget.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 13 790 k€. Elles connaissent une forte baisse (- 10 051 k€) en raison, principalement, d'une diminution de la part du résultat d'exploitation affecté en réserve (5 577K€ contre 13 168K€ en 2019). Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à 102k€ et concernent le solde de remboursement à percevoir pour des dépenses réalisées pour le compte d'autrui sur le budget principal.

Les dépenses réelles totales sont, pour leur part, hors résultats antérieurs reportés et hors mouvements d'ordre, en progression de 10%, à 96 147k€ contre 87 214k€ en 2019.

Les dépenses réelles de fonctionnement (76 064 K€) augmentent de +5,31% par rapport à 2019. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation des charges liées à la collecte des ordures ménagères en raison de nouvelles modalités de facturations (+764k€) et par des dépenses exceptionnelles liées à l'acquisition de masques grand public notamment (222k€).

Le montant des dépenses réelles d'investissement ressort à 20 082 k€. Elles connaissent une hausse par rapport à 2019 (+34%).

Concernant le seul programme d'équipement, tous budgets confondus, ce sont près de 9 000K€ d'investissements directs qui ont été réalisés en 2020.

Le poste des subventions d'équipement versées et fonds de concours, tous budgets confondus, s'élèvent à 2 699 k€.

L'encours de dette, en augmentation par rapport à 2019, intègre la dette du budget eau (5 922k€) suite au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2020. Pour les budgets principal (30 290k€) et assainissement (10 610k€), il est noté une diminution de l'encours de la dette compte tenu d'un niveau de remboursement de capital supérieur au montant de l'emprunt mobilisé en 2020 (193k€ sur le budget assainissement) .

Au final, le résultat net disponible de l'exercice 2020 (9 321k€), après prise en compte des restes à réaliser, progresse de 115% par rapport à 2019 (4 327k€), hausse qui s'explique principalement par le résultat exceptionnel du budget assainissement (+3769k€). L'intégration pour la première fois du résultat du budget

annexe de l'Eau Potable participe à cette évolution pour 264k€. Ces résultats feront l'objet d'une affectation au budget primitif 2021.

2. Structure et évolution du compte administratif 2020 du budget principal du budget annexe assainissement et du budget eau potable

1.1 Le Compte administratif du budget principal

Au 31 décembre 2020, le budget principal de la Communauté fait apparaître des dépenses totales (exercice 2020 + reports des précédents exercices) de 92 484k€ et des recettes totales de 99 065k€.

Il a été réalisé à 97,5% en dépenses réelles de fonctionnement et à 102% en recettes réelles de fonctionnement, puis à 65% en dépenses réelles d'investissement et à 71% en recettes réelles d'investissement.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement, intégrant l'excédent reporté, est de 11 404k€ et sera proposé en affectation selon la décision de l'assemblée délibérante lors du budget primitif :

- ✓ A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068), soit 6 436k€,
- ✓ A l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002), pour son solde de 4 968k€.

Le fonds de roulement correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la Communauté a dégagé au cours du temps, soit la différence, page 6 du document budgétaire, entre les recettes totales (réalisations + reports) et les dépenses totales (réalisations + reports). Au 31 décembre 2020, il est positif de 6 582k€.

Les principales évolutions des grands équilibres financiers du budget principal, par rapport à 2019, sont synthétisées et commentées dans les paragraphes suivants en tenant compte des seuls mouvements réels du budget, dans une logique d'analyse financière rétrospective. Elles sont présentées en k€.

La section de fonctionnement

Les produits de fonctionnement courant

Entre 2019 et 2020, les produits de fonctionnement courant sont passés de 75 495k€ à 74 839k€. Cette diminution s'explique principalement par des rôles supplémentaires en baisse (1 938k€),

- Les impôts et taxes

Les impôts et taxes baissent de 1 519k€ de 2019 à 2020, soit une évolution de -3%.

Les produits des IFR sont, quant à eux, en progression de 4% passant de 557k€ à 583k€.

Par ailleurs, suite aux contrôles réalisés par les services des impôts, la communauté a perçu des rôles supplémentaires pour 994k€ dont 794k€ au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises (Régularisation des années 2015 à 2019).

Autres produits fiscaux de l'agglomération, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Taxe de Séjour représentent 13 225k€.

Suite aux extensions de périmètre, il a été instauré un zonage pour la TEOM en fonction des syndicats auxquels adhère l'Agglomération. Ainsi, pour 2020, après deux années successives de baisse, le taux de TEOM pour les communes sur le Territoire du SMITOM a été maintenu à 7,90%, et le taux des communes de Lissy et Limoges-Fourches qui dépendent du SIETOM a été reconduit à 11,48%, taux identique depuis 2017.

Le produit de TEOM (+14k€) est stable.

Par ailleurs, la taxe de séjour perçue par la communauté depuis 2017 a été fortement impactée par la crise sanitaire. Pour la seule part reversée à l'Office de Tourisme de Melun Val de Seine, le produit s'est établi à 107K€ contre 212k€ en 2019.

- Les dotations et participations

En 2020, les dotations et participations s'élèvent à 12 011k€ contre 11 989k€ en 2019, soit une baisse de 3%.

La principale composante est la Dotation Globale de Fonctionnement qui représente 9 806k€ en 2020 ;

	2019	2020	Evolution
Dotations de compensation	7 919 489	7 774 696	144 793
Dotations d'intercommunalité	2 148 893	2 031 217	117 676
Total des dotations	10 068 382	9 805 913	262 469

La dotation globale de fonctionnement, composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation, a diminué de 262k€ en 2020.

Les compensations fiscales versées aux collectivités sont la contrepartie de pertes de recettes subies par les budgets locaux à la suite de décisions nationales. Ces compensations sont une des variables d'ajustement des lois de finances. En 2020, il est constaté un produit de 1 269k€, en augmentation de 81k€.

Enfin, les autres dotations et participations correspondent aux financements obtenus auprès de partenaires (CGET, CAF, Conseil départemental 77, ARS, Ile de France Mobilités, Fonds Européens) et au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) perçu en fonctionnement pour les dépenses d'entretien des bâtiments publics et des voiries.

Les participations reçues de nos partenaires représentent 890k€, en progression de 175k€ par rapport à 2019, en raison notamment des financements obtenus pour les dispositifs : la Cité de l'emploi (100k€), l'ingénierie NPNRU (25k€) et le suivi animation pour le Plan de sauvegarde Espace (20k€).

Pour ce qui est du FCTVA (en fonctionnement), le montant perçu en 2020 est de 46k€.

- Les autres produits de fonctionnement

Ils recouvrent les produits des services, qui représentent 1 969k€ en 2020, et comportent notamment :

- Les recettes liées aux activités proposées par l'Université Inter-Age (54k€) et à l'accompagnement au sein de l'Atelier (16k€).

- Les remboursements de mise à disposition de personnel (124k€). Ces mises à disposition concernent le SYMPAV.
- Les refacturations de personnel et de moyens généraux au budget annexe assainissement (1 281K€) et au budget eau potable (461k€).

On trouve également les autres produits de gestion courante, qui s'élevaient à 576k€ en 2019 contre 1078k€ en 2020, parmi lesquels :

- Les loyers perçus pour les locaux de l'hôtel des artisans (149k€), pour les locaux dit du pôle de service (125k€) ;
- Les reversements versés par le SMITOM (684k€ contre 234k€ en 2019) au titre des éco emballages.
- Les demandes de remboursements des charges de copropriété demandées au délégataire de la patinoire (89k€).

Enfin, les atténuations de charges représentent 167k€ contre 150k€ en 2019. Il s'agit pour l'essentiel du remboursement d'indemnités journalières (54k€), ainsi que la part salariale des tickets restaurants (93k€).

Les charges de fonctionnement courant

Les charges de fonctionnement courant sont en progression de 1% par rapport à 2019 (65 687k€ en 2020 contre 65 234k€ en 2019). Cette progression s'explique essentiellement par l'évolution des charges nettes d'exploitation (+468k€).

- Les charges nettes de fonctionnement

Les charges à caractère général (7 799k€) ont diminué de 987k€, soit -11%.

Cette baisse résulte principalement :

- De la fin des frais d'avocats générés par le contentieux portant sur l'ancienne usine d'incinération (- 384k€) et de différentes prestations réalisées, notamment, pour le transfert de la compétence « Eau Potable » (- 128k€) et la réalisation d'une zone d'activité en entrée de ville de Pringy (-105k€) ;
- De l'annulation de certaines manifestations en raison de la crise sanitaire : Sport Passion (-185k€) ; UIA (-64k€), Concerts musiques actuelles (-87k€), décrochage scolaire (-49k€), Plan paysage (-28k€) ou de décalage de certaines formations ou mission d'accompagnement du personnel (-52k€) ;
- De dépenses moindres pour la gestion patrimoniale des bâtiments communautaires (-238k€), suite notamment à la fin des travaux de remise en état de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Fargeau-Ponthierry suite aux dégradations successives.

Cette baisse a été atténuée par la prise en compte sur 2020 de 13 mois de la participation de l'agglomération au fonctionnement du réseau Melibus (+395k€), et par les charges générées en année pleine par l'exploitation de la vélo station (+139k€)

Les charges de personnel (7 794k€) sont en progression de 418 k€, soit +5.7% par rapport à 2019

Le nombre d'équivalent temps plein (ETP) sur emplois pourvus est passé à 135,10 (dont les emplois fonctionnels) au 31 décembre 2020 pour 135,70 ETP (dont les emplois fonctionnels) au 31 décembre 2019.

L'évolution des effectifs et de la masse salariale constatée en 2020 s'explique notamment par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- La prise en charge en année pleine des salaires des recrutements arrivés en cours d'année 2019 : les agents de la Police Intercommunale des Transports et des moyens humains nécessaires à la mise à disposition des locaux de l'immeuble Gallieni à l'Université de médecine Paris 12 dans le cadre de la 1ère année du PACES de médecine , la coordinatrice du contrat local de santé, la chargée de mission en aménagement, la chargée de communication, le chargé de mission mobilité, les agents du pôle eau potable ;
- Les arrivées sur les postes vacants en 2019 et pourvus en 2020 : ingénieur voirie ;

- Les arrivées en cours d'année liées à la création de nouveaux services : référente de parcours réussite éducative dans le cadre du programme de la cité éducative, agent de développement social (bus de la réussite éducative), intervenant dans le cadre du dispositif alternative suspension ;
- Les évolutions de carrière des agents (GVT).

Le montant exécuté pour 2020 se situe 502k€ en dessous de la prévision budgétaire constatée (7 794k€ contre 8 295k€ ouverts en 2020), soit un taux de réalisation de 94%

Cette différence s'explique notamment par :

- les manifestations culturelles annulées en raison de la crise sanitaire ;
- Des arrivées en cours d'année sur les postes vacants et pourvus en 2020 : Responsable environnement, gestionnaire aux marchés publics, chargé de mission culture-sports
- D'un départ en cours d'année et non remplacés au 31 décembre 2020 - technicien-régisseur d'orchestre-régisseur général ;
- D'agents placés en longue maladie ou longue durée ;
- De charges moins élevées notamment en termes d'achats de tickets restaurants, d'adhésion au Comité National d'Action Sociale, et de consultations de médecine professionnelle.

Les autres charges de gestion courante (21 528k€) correspondent principalement aux subventions versées aux associations et aux contributions aux syndicats auxquels la communauté adhère. Elles progressent de 1 056k€.

Les subventions de fonctionnement versées par la communauté apparaissent en légère augmentation (+29K€) par rapport à l'exercice 2019, notamment pour abonder la contribution versée à l'ASSAS.

Par ailleurs, les contributions versées aux syndicats progressent (+764k€) principalement en raison de la nouvelle règle de facturation du SMITOM qui a conduit à payer 13 mois sur 2020, la contribution aux eaux pluviales est stable à 1 316k€.

Enfin, en 2020, l'agglomération a dû faire face à des charges exceptionnelles notamment liées à l'acquisition de masques grand public (222k€).

- Les atténuations de produits

Les « atténuations de produits » sont stables (-0,1%).

Elles s'élèvent à 28 548K€ pour 2020, dont 19 269 K€ au titre des Attributions de Compensations (AC) et 3 678K€ de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versées aux communes.

Ces dépenses intègrent également le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour lesquels l'agglomération est contributrice pour 5 252 K€.

Evolution du résultat courant

	2019	2020	Évolution 2019/2020	Par habitant
Produits courants	75 495K€	74 840K€	-1%	562 €
Charges courantes	65 234K€	65 687K€	1%	494 €
soit un résultat courant	10 261K€	9 153K€	-11%	69 €

Les produits courants de la CAMVS, composés principalement des produits fiscaux (80%) et des dotations de l'État (13%), doivent être d'un montant suffisant pour, d'une part, couvrir les charges courantes (charges à caractère général, charges de personnel, reversements...) et, d'autre part, dégager une épargne suffisante pour le financement des investissements.

En 2020, la progression des dépenses courantes (+1%) accompagnée d'une évolution des recettes courantes de -1% porte le résultat courant à 9 153 k€.

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement

La communauté d'agglomération a investi 10 818k€ sur le territoire. Le taux de réalisation des dépenses d'équipement s'élève à 58% (hors restes à réaliser)

Les dépenses d'équipement brutes comprennent les dépenses d'équipement propres de la CAMVS mais aussi des subventions d'équipement. Celles-ci sont versées, principalement, aux communes membres, au titre des programmes de rénovation urbaine ou des fonds de concours, et aux constructeurs (aides à la pierre).

En k€	2019	2020	Évolution 2019/2020	Par habitant
Dépenses d'équipement brutes	9 453	10 818	14,44%	81 €
Dont :				
- Dépenses propres à la CAMVS	6 030	6 673	10,66%	50 €
- Subventions d'équipement versées	3 423	4 145	21,09%	31 €

L'effort d'investissement propre à la CAMVS réalisé en 2020 est de 6 673k€. Les principales dépenses ont concerné les aménagements de liaisons douces, les premières dépenses pour la déconstruction de la Halle Sernam et, la poursuite des travaux pour la remise en état des zones d'activités

Le financement de l'investissement

	2020		2019	
	k€	%	k€	%
<i>Dépenses d'investissement hors dette</i>	12 897		9 496	
Épargne nette	5 828	61%	6 703	71%
Ressources propres et subventions	5 867	62%	5 955	63%
Emprunts nouveaux	0	0%	3 000	32%
Variation du fonds de roulement	1 202	13%	-6 162	-65%

L'investissement de la Communauté est financé par une combinaison de ressources : épargne, ressources propres d'investissement et subventions, emprunts nouveaux et variation du fonds de roulement.

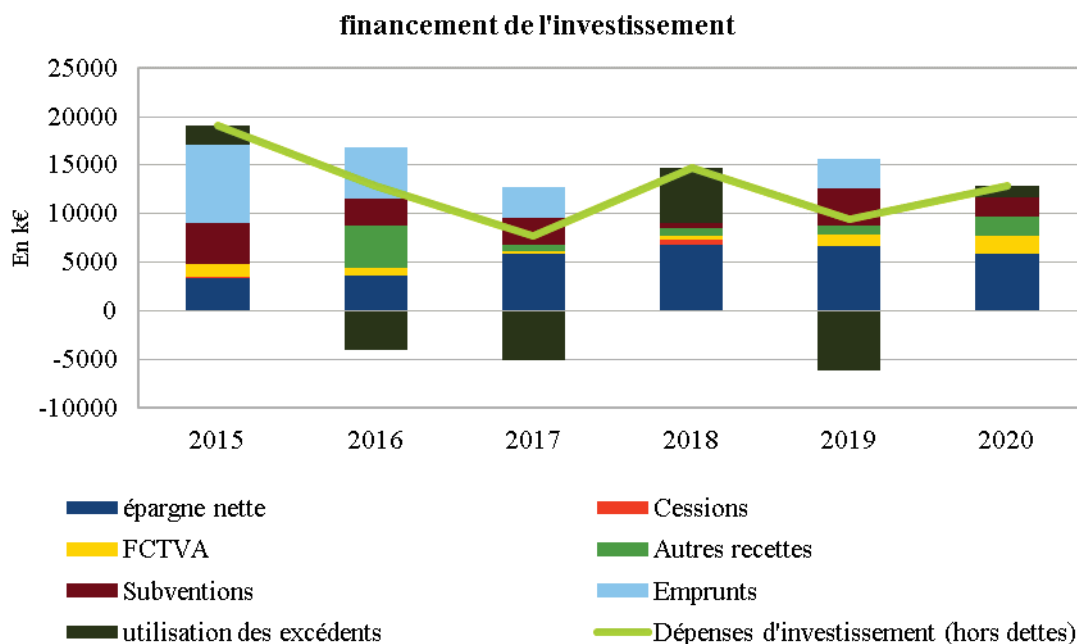
En 2020, les dépenses d'investissement ont été financées majoritairement par l'épargne nette (61%).

Les subventions reçues (1 951k€) représentent 15% des investissements.

Sans recours à l'emprunt, l'utilisation du fonds de roulement a permis de couvrir 1 202k€ de besoin de financement.

Au 31 décembre 2020, en tenant compte des seuls mouvements réels, le fonds de roulement est positif

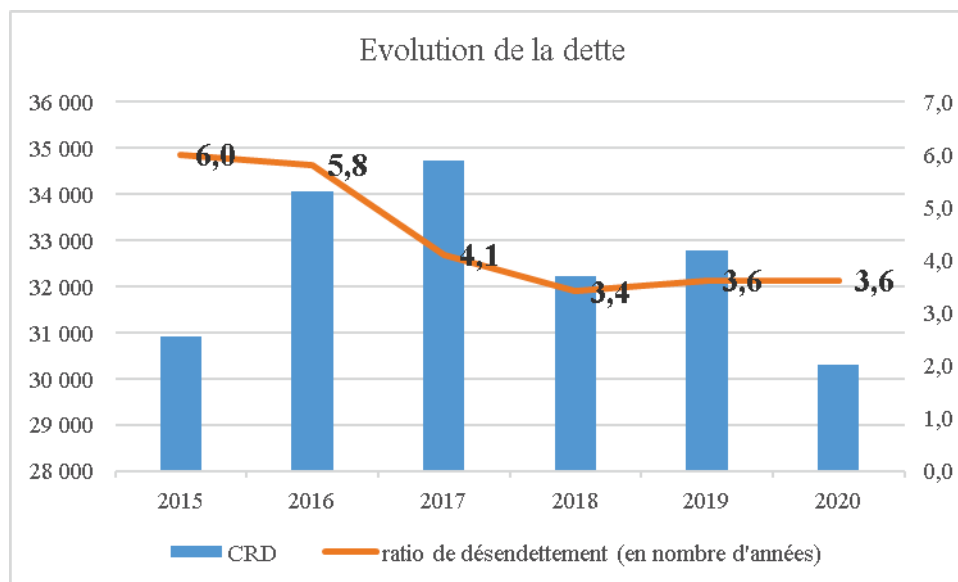
(6 582 k€). Celui-ci permettra de financer une partie des investissements futurs et de limiter le recours à l'emprunt.



L'endettement

L'encours de dette au 31 décembre 2020 est de 30 290k€. Avec une dette de 227€ par habitant, la communauté d'agglomération présente un endettement inférieur à l'endettement moyen des communautés d'agglomération (341€/hab – source DGFIP 2018).

Rapporté à l'épargne brute, l'encours de dette conduit à constater un ratio de désendettement de 3,6 ans à un niveau identique que celui de 2019.



Malgré une baisse de l'épargne brute, la capacité de désendettement du budget principal se maintient en raison d'une baisse de son encours de dette.

L'annuité de la dette représente, en 2020, 3 058k€ dont 2 474k€ correspond à l'amortissement du capital et 585k€ aux charges d'intérêt.

Sur les 16 emprunts contractés, 77% de l'encours est à taux fixe ou variable simple, 23% sont à barrière simple et sans effet levier. Celui-ci ne comprend aucun emprunt toxique.

Selon les critères de la charte GISSLER, 94,68% de l'encours de dette de la Communauté est classé en 1A, catégorie correspondant au niveau de risque le plus faible et à un encours de dette sécurisé.

Les emprunts garantis

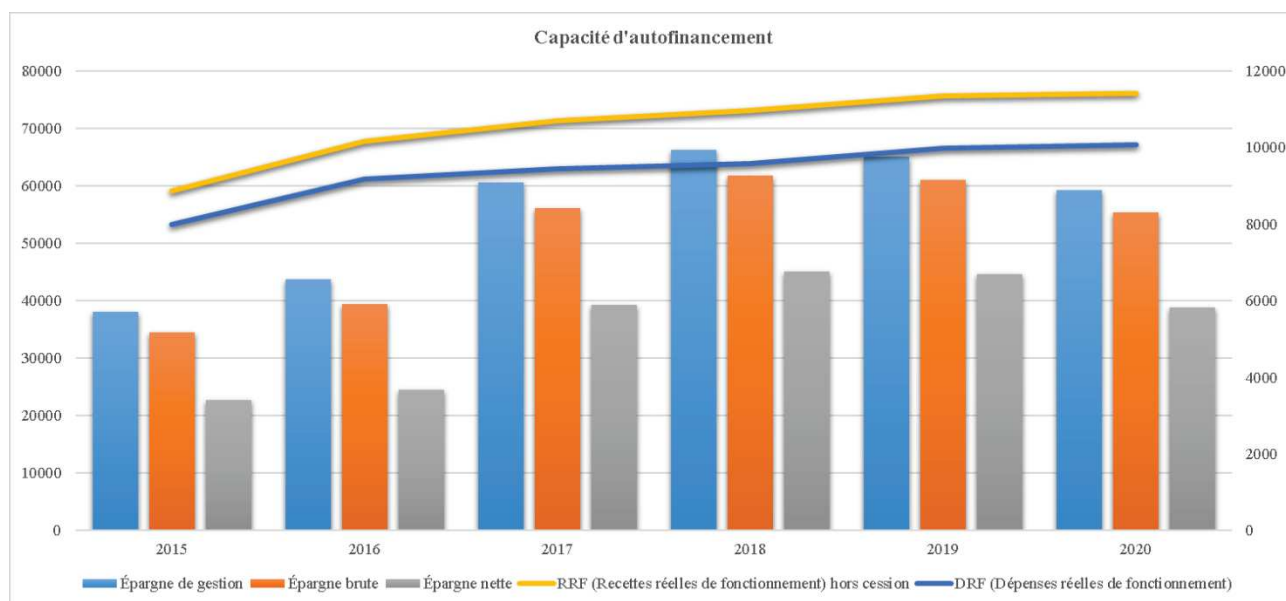
Les emprunts garantis par la CAMVS l'ont été principalement pour soutenir les organismes de logement social, et favoriser la construction ou la réhabilitation des logements.

Sans nouvelle garantie consentie, le montant des emprunts garantis par la CAMVS représente 13 539k€ au 31 décembre 2020.

Les bénéficiaires sont majoritairement les sociétés anonymes d'habitations à loyers modérés (SA HLM).

Les ratios de gestion.

L'épargne, autrement appelée la capacité d'autofinancement, correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. Elle constitue, avec le fonds de roulement, l'emprunt, les subventions... un des moyens de financement de l'investissement.



L'épargne de gestion représente le montant que la collectivité réussit à dégager sur les éléments de sa gestion avant prise en compte de l'annuité de la dette. Elle représente ce qui reste à la collectivité après avoir payé et encaissé l'ensemble des charges et produits de fonctionnement courants ou exceptionnels. En 2020, l'épargne de gestion s'élève à 8 886 k€, elle est en diminution de 871 k€ par rapport à 2019.

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement (CAF) brute est obtenue en ajoutant au résultat courant les charges de la dette et les charges et produits exceptionnels (hors produits de cession). Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de faire face au remboursement de la dette en capital, et financer tout ou une partie de l'investissement. Elle permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement, et de déterminer la capacité à investir de la collectivité. Elle a diminué de 9% entre 2019 et 2020.

L'épargne nette permet d'apprécier la contribution de l'exploitation courante au financement des investissements. Après déduction des montants nécessaires au remboursement annuel du capital de la dette, elle s'établit à 5 828k€ en baisse de 13%. Cette épargne permettra de faire face aux investissements en cours

et à venir.

Le « taux d'épargne brute » s'obtient en rapportant cette épargne brute à l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement. Il représente le nombre d'euros sur 100 euros de recettes qui peuvent être affectés à l'investissement. On considère qu'un taux d'épargne brute supérieur à 10% est souhaitable. En dessous de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme. Il est de 11% en 2020 (12% en 2019).

Le ratio encours de la dette rapporté aux recettes fiscales permet d'apprécier l'importance de l'encours de la dette indépendamment des modes de remboursements retenus. Un ratio supérieur à 3 années de ressources fiscales doit amener la collectivité à s'interroger sur la situation d'endettement et à prendre toutes mesures visant à réduire celui-ci. Ce ratio se maintient à moins d'une année en 2020.

Le ratio de capacité d'épargne rapporte les charges de fonctionnement et le remboursement annuel de la dette en capital au total des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice et s'établit à 0,92 année comme en 2019.

Le ratio annuité de la dette sur recettes de fonctionnement s'établit à 4,02% en 2020 contre 4,04% en 2019.

1.2 Le Compte administratif du budget assainissement

Le résultat de clôture de la section d'exploitation, intégrant l'excédent reporté est de 2 556k€. Sans besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé de le conserver en section de fonctionnement.

Produits d'exploitation

Les produits courants sont pour l'essentiel constitués de la prime d'épuration (8%), de la redevance d'assainissement (49%), de la contribution « eaux pluviales » (16%) et d'autres prestations de service (22%). Ils sont en augmentation par rapport à 2019 de 5,72%.

La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie est calculée en fonction de la pollution domestique éliminée et du suivi administratif des analyses et autosurveillance. Elle est en diminution de 128k€ et s'établit à 667k€ pour 2020, en raison de la saturation des stations qui a conduit à une augmentation des déversements au milieu naturel.

La redevance d'assainissement, dont le taux est maintenu depuis 2017 à 0,5885€/HT/m³ sur le territoire de la CAMVS, s'établit à 4106k€, en progression de près de 10% par rapport à 2019.

La recette en provenance du budget principal au titre de la gestion des eaux pluviales s'établit à 1 316 k€.

Charges d'exploitation

Les charges courantes connaissent une augmentation notable de 1357k€, soit 25,13%.

Cette évolution est liée aux opérations de régularisations réalisées suite à la fin d'un contentieux qui opposait l'agglomération aux services de l'Etat sur l'assujettissement à la TVA de ce budget.

Après retraitement, les charges courantes sont en retrait de 311k€.

Cette diminution est principalement constatée sur les charges liées à l'entretien de réseaux, en raison du contexte sanitaire qui n'a pas permis de mener à bien l'ensemble des prestations envisagées.

Le résultat courant

Le résultat courant de l'exercice 2020 est en diminution à 1645 k€ sous l'effet d'une progression plus importante des charges (régularisation comptables) que celles des produits.

	2019	2020	Évolution 2019/2020
Produits courants	7 945	8 400	5,73%
Charges courantes	5 398	6 755	25,14%
Résultat courant	2 547	1 645	-35,41%

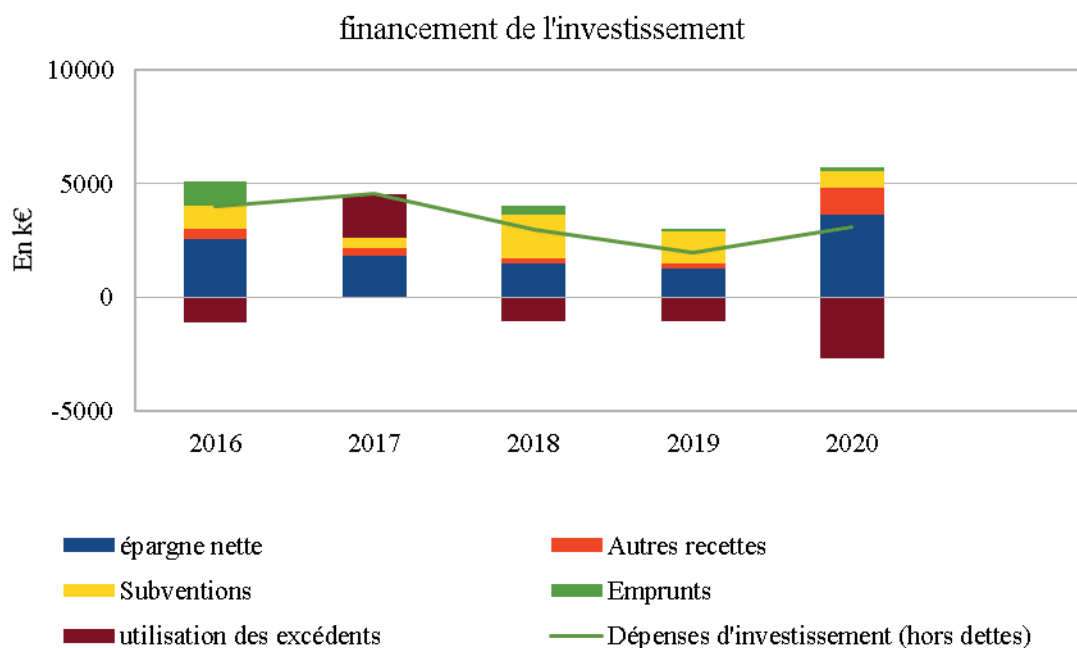
L'investissement et son financement

En 2020, 3 074 k€ ont été investis dont :

- 1 602k€ au titre du gros entretien des réseaux ;
- 516k€ pour la réalisation des diagnostics en vue de l'élaboration d'un futur schéma directeur de l'assainissement.

L'investissement est financé par une combinaison de ressources : épargne, ressources propres d'investissement et subventions, emprunts nouveaux et variation du fonds de roulement.

Sur 2020, le financement des dépenses d'investissement a été assuré par les ressources propres.



Le fonds de roulement est en progression de 2 662k€ en raison principalement du dégrèvement de TVA obtenu (1541k€). Il atteint 3 994k€ au 31 décembre 2020.

L'endettement

L'endettement du budget annexe assainissement au 31 décembre 2020 atteint 10 610k€, soit 80€ par habitant.

Bien qu'en légère diminution, il intègre une nouvelle avance de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à taux 0% pour 193k€.

L'encours de dette est souscrit pour 23% auprès de l'Agence de l'eau, qui finance les projets d'investissement par des subventions directes et des prêts à taux zéro. Le reste de l'encours est réparti entre le Crédit Agricole (24%), la Caisse d'épargne (22%), la SFIL (14%), la Caisse des Dépôts et des consignations (14%) et le Crédit Mutuel (3%).

Selon les critères de la charte GISSLER, 95% de l'encours de dette de la Communauté est classé en 1A, catégorie correspondant au niveau de risque le plus faible et à un encours de dette sécurisé.

Les ratios de gestion

Le tableau ci-après présente les soldes de gestion.

	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT <i>En €</i>	2019	2020	Évolution en %
A				
B				
C = A-B				
D				
E = C-D				
F				
G = E-F				
H				
I = H/E				
J = (B+F)/A				
K				
L = K/A				

La constitution de l'épargne s'analyse en deux temps, à travers l'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute (CAF), et l'épargne nette.

L'épargne brute du budget assainissement tient compte à la fois des charges financières, et des charges et produits exceptionnels (hors produits de cession). En nette progression, elle est de 4 476k€ en 2020.

Après réduction du remboursement en capital de la dette, l'épargne nette est positive en 2020 à 3 628k€.

1.3 Le Compte administratif du budget eau potable

Ce compte administratif clôture la première année d'exercice de la compétence « eau potable » par la communauté d'agglomération.

Le résultat de clôture de la section d'exploitation de 874 421,70€ est proposé en affectation selon la décision de l'assemblée délibérante :

- ✓ A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068), soit 609 853,80€,
- ✓ A l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002), pour son solde de 264 567,90€.

La section d'exploitation

L'exploitation du service présente les caractéristiques suivantes.

Les produits courants sont constitués des surtaxes eau potable (98%). Ces recettes perçues représentent un produit de 1 600k€, dont le taux varie en fonction des villes sur lesquelles elles sont perçues.

Les charges courantes sont de 554K€. Elles financent pour l'essentiel les charges de structure pour l'exercice de la compétence eau au titre des frais généraux (216k€) et frais de personnel (245k€).

Le reste de ces dépenses ont permis de lancer les premières prestations de renouvellement de DSP.

Au final, le résultat courant de l'exercice 2020 présente un solde d'exécution positif à 1 072K€.

L'investissement et son financement

En 2020, 437 k€ ont été investis dont :

- 226 K€ pour la réalisation des diagnostics en vue de l'élaboration d'un futur schéma directeur de l'eau.
- 197k€ pour la gestion patrimoniale des réseaux.

L'investissement est financé par une combinaison de ressources : épargne, ressources propres d'investissement et subventions, emprunts nouveaux et variation du fonds de roulement.

Sur 2020, le financement des dépenses d'investissement a été assuré par les ressources propres (épargne et subventions).

	2020	
	k€	%
Dépenses d'investissement hors dette	437	
Épargne nette	522	120%
Ressources propres et subventions	299	68%
Emprunts nouveaux	0	0%
Variation du fonds de roulement	-384	-88%

Le fonds de roulement est de 384k€ au 31 décembre 2020. Il permettra de financer une partie des dépenses de l'exercice 2021

L'endettement

L'endettement du budget annexe assainissement au 31 décembre 2020 atteint 5 980k€, soit 44€ par habitant.

Sans nouvel emprunt en 2020, l'encours de dette est constitué de la dette transférée par les communes suite à la prise de compétence au 1^{er} janvier 2020.

Il est souscrit pour 48,75% auprès de la Caisse d'épargne. Le reste de l'encours est réparti entre le Crédit Agricole (17,67%), la SFIL (12,93%), le Caisse des Dépôts et des consignations (7,76%), la société Générale (7,23%), l'agence de l'Eau Seine Normandie (4,63%) et le Crédit Mutuel (1,03%).

Selon les critères de la charte GISSLER, 100% de l'encours de dette de la Communauté est classé en 1A, catégorie correspondant au niveau de risque le plus faible et à un encours de dette sécurisé.

Les ratios de gestion

Le tableau ci-après présente les soldes de gestion.

		2020
A		
B		
C = A-B		
D		
E = C-D		
F		
G = E-F		
H		
I= H/E		
J=(B+F)/A		
K		
L=K/A		

La constitution de l'épargne s'analyse en deux temps, à travers l'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute (CAF), et l'épargne nette.

L'épargne brute du budget assainissement tient compte à la fois des charges financières, et des charges et produits exceptionnels (hors produits de cession). Bien qu'en légère diminution, elle est de 874K€ en 2020.

Après réduction du remboursement en capital de la dette, l'épargne nette est positive en 2020 à 522k€.

3. Présentation générale des réalisations des autres budgets

3.1. Budget du SPANC

Ce budget comptabilise les opérations relatives au service public d'assainissement non collectif (tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau public d'assainissement).

Pour 2020, les dépenses d'exploitation, correspondantes à des contrôles de conformité, se sont élevées à 7 674 € et les recettes d'exploitation à 7 234,81 €.

Le résultat de clôture de la section d'exploitation, intégrant l'excédent reporté, est de 2 547,18 €. Il est proposé de le conserver en section d'exploitation.

3.2. Budget d'activités des Prés d'Andy

Les résultats de l'exécution du budget 2020 pour le Parc d'activités des Prés d'Andy à Saint-Germain-Laxis sont les suivants :

Pour la section de fonctionnement, de faibles charges (2 259 €) ont été réalisées.

Une cession de parcelle a été concrétisée avec la société SPG, spécialisée notamment dans les travaux d'isolation thermique par l'extérieur des bâtiments ou de ravalement. Elle développe, par ailleurs, une activité d'entreprise générale du bâtiment pour répondre aux besoins de ses clients.

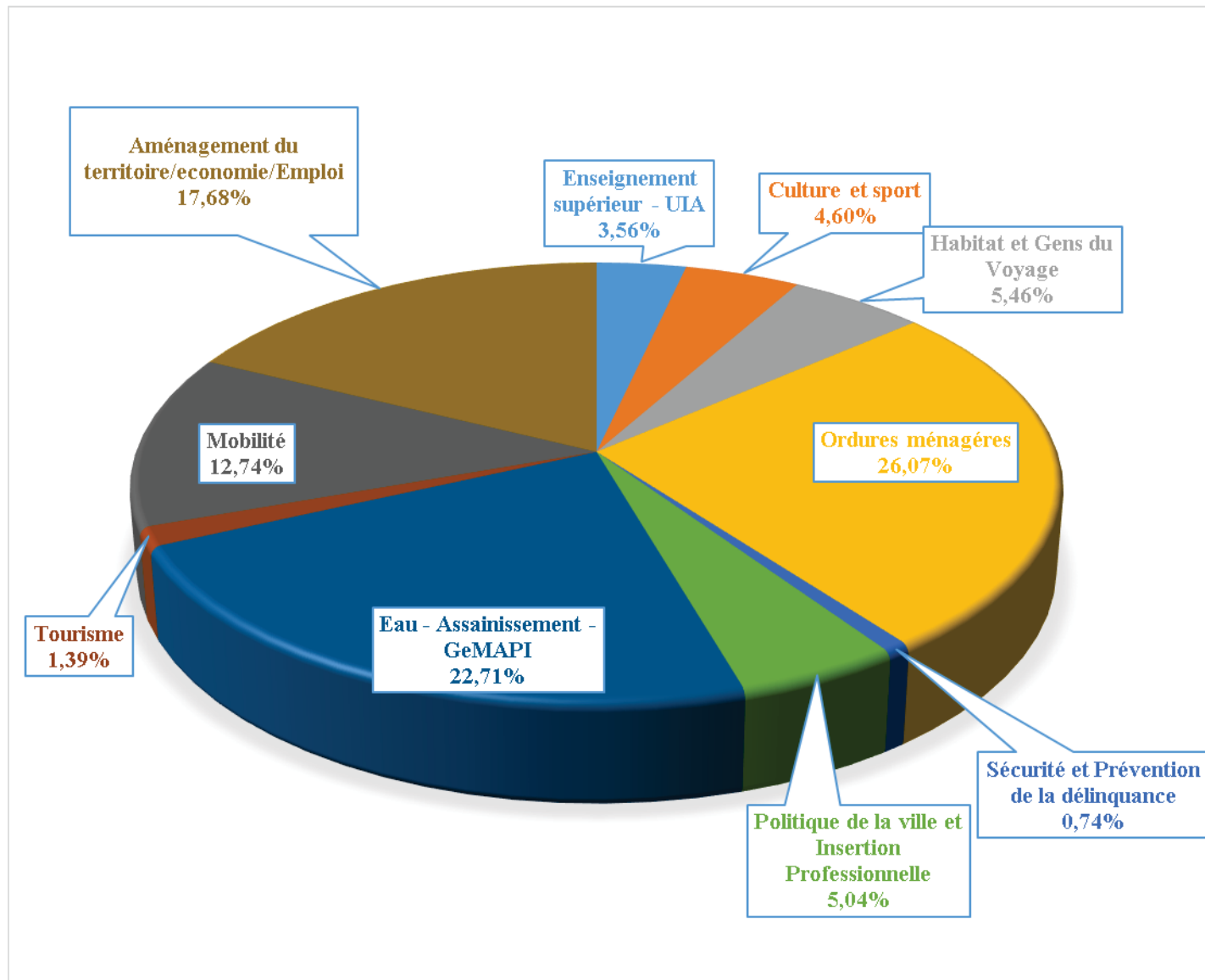
Les autres écritures sont des écritures d'ordre de constatation des stocks. Il n'existe donc pas de résultat à affecter.

En section d'investissement, les dépenses d'ordre liées à la constatation des stocks et notamment la cession génèrent un excédent de 92 641,29 €.

4. Les réalisations de la Communauté par politique publique

En 2020, tous budgets confondus, ce sont environ 53M€ de crédits qui ont permis la mise en œuvre des politiques publiques de la Communauté (hors reversements à l'Etat et aux communes membres, hors dette).

L'Agglomération a aussi participé au financement du service d'incendie et de secours (1 840k€ au SDIS), et au versement des attributions de compensation et de la dotation de solidarité communautaire (22 947K€).



26 M€ ont été dédiés à la préservation de l'environnement, dont 12M€ au titre de l'assainissement, de la gestion des eaux pluviales, de l'eau potable et de la GEMAPI et 14 M€ pour la collecte et le traitement des déchets.

Les différentes politiques menées en faveur de la mobilité se sont vues consacrer près de 7M€. Ces crédits ont permis, notamment, la mise en service de 5km d'itinéraires cyclables, l'ouverture de la vélo station, ou encore le lancement des travaux de mise en accessibilité des points d'arrêts de bus à Limoges Fourches et Boissise-la-Bertrand.

9,3M€ ont été mobilisés en faveur de l'aménagement du territoire et du développement économique.

En matière d'aménagement du territoire, les dépenses de la CAMVS se sont essentiellement portées sur la poursuite des négociations avec la SNCF pour les aménagements des abords de la gare de Melun. Celles-ci ont été consacrées notamment à la démolition de la Halle Sernam

Par ailleurs, ont été poursuivies les études confiées à l'EPA Sénart permettant en phase pré-opérationnelle la reconversion du Quartier Saint Louis, l'élaboration d'un plan de paysage sur la Vallée de l'Ancœur, la réalisation du schéma directeur des réseaux de chaleur.

Des études de restructuration d'ensembles fonciers et immobiliers à vocation économique situés à Saint-Fargeau-Ponthierry ont été, également, poursuivis en partenariat avec la commune afin de développer l'emploi local.

En ce qui concerne le développement économique, les actions de commercialisation de terrains aux « Près d'Andy », des surfaces de l'Hôtel des Artisans et du Pôle de Services à Vaux-le-Pénil continuent, tout comme les travaux sur les voiries des 12 zones d'activités économiques communautaires.

Par ailleurs, un accompagnement des entreprises, en particulier les TPE en difficultés, a été mis en place.

Enfin, la communauté s'est inscrite dans le fonds Résilience de la région Ile-de-France.

L'ambition universitaire a mobilisé 1,6M€ qui ont permis de renouveler le soutien de l'agglomération au développement universitaire par le versement d'une contribution financière à l'Université Paris 2 (530k€) et à l'UPEC (92k€). Par ailleurs, 0,3M€ ont été investis afin de poursuivre des aménagements ou améliorations sur les bâtiments existants.

279 k€ ont été mis en œuvre pour l'université inter-âge afin de poursuivre son développement et de faire connaître ses activités sur l'ensemble du territoire.

Avec 2,9M€, la compétence Habitat/Gens du voyage représente 5,5% des dépenses consacrées aux politiques publiques en 2020.

En matière d'habitat, la communauté a, principalement, poursuivi ses efforts d'investissements (890k€) pour favoriser la production de logements sociaux, notamment dans les communes déficitaires au sens de la loi SRU, et la réhabilitation du parc privé (Mon Plan Rénov', copropriétés dégradées).

La CAMVS a, par ailleurs, poursuivi son action en faveur des copropriété dégradées (665k€) et notamment les plans de sauvegarde des résidences espace et plein ciel.

Concernant l'accueil des gens du voyage, les études ont été menées pour permettre, en 2021, l'acquisition d'un terrain et la réalisation, sous mandat SPL, des travaux en vue de la réalisation d'une aire de grand passage de 200 places.

Par ailleurs, la CAMVS a versé une contribution de 313k€ pour 2020 au SYMGHAV (Syndicat de Gestion Habitat Voyageur) auquel elle a confié la gestion de ses 3 aires d'accueil (Melun, Vaux-le-Pénil et Saint-Fargeau-Ponthierry), et au GIP Accueil Habitat Gens du Voyage pour 27k€.

La Culture et le Sport se sont vus consacrés 2,4M€, dont 1 075k€ au titre des charges de centralité versées pour la médiathèque de Melun, la ludothèque de Vaux-le-Pénil, les établissements d'enseignement musical et artistique de Melun, Le Mée-sur-seine, Dammarie-Lès-Lys, Vaux-le-Pénil, Saint-Fargeau-Ponthierry et Boissise-le-Roi et les piscines.

En matière de culture, la crise sanitaire a mis à l'arrêt la majorité des événements culturels de la saison. Ainsi, les actions culturelles et artistiques dans les lycées n'ont pas pu se dérouler.

Néanmoins, la Communauté a organisé 1 concert de musique classique, 1 concert de musiques actuelles et 7 séances de cinéma en plein air.

Concernant le sport, comme pour la culture, la crise sanitaire n'a pas permis de maintenir le dispositif « Sport Passion »,

Le soutien au mouvement associatif a été reconduit au travers des subventions versées au Cercle d'Escrime (241 k€), à 6 équipes de niveau national (30 k€) et aux 11 athlètes de haut niveau licenciés sur le territoire (13,7k€).

Enfin, le versement des fonds de concours attribués en faveur de la réhabilitation des salles multisports communales, a été poursuivi. Des versements ont été effectués pour un montant de près de 162k€.

Un peu plus de 3M€ ont été dévolus à la politique de ville, l'insertion professionnelle et la sécurité et la prévention de la délinquance.

Dans le cadre du volet cohésion sociale du contrat de ville et dans le domaine de l'Education, le soutien aux actions favorisant le lien entre l'école et les parents (Collège les Capucins, Collège Jean de la Fontaine, action « lire à la Maison) mais également l'accompagnement à la scolarité (association Tranquille dans ma ville, la Confédération syndicale des familles) ont été pérennisés et développés. Le déploiement du dispositif Cité Educative et la mise en œuvre d'actions comme le bus de la réussite éducative a permis de favoriser à la réussite des élèves. Ces actions portées par le Programme de Réussite Educative financées par l'Etat et dans le cadre du plan de persévérance scolaire (cofinancé par le Fonds Social Européen, le Commissariat général à l'égalité des territoires pendant toute sa durée) ont été poursuivies.

Dans les domaines de la santé, la culture/sport et le lien social, le soutien d'opérateurs associatifs a également été renouvelé.

En matière d'insertion professionnelle, la communauté a renouvelé son engagement auprès des associations agissant sur son territoire, et a participé au fonctionnement d'organismes de formation et d'insertion professionnelle, comme MEIMVS (Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine), l'E2C (Ecole de la deuxième chance), et Travail Entraide, ODE, PIJE ADSEA, AIPI pour des actions d'accompagnement vers et dans l'emploi.

Enfin, la Communauté d'agglomération a continué son soutien à la création d'activité et le développement économique dans les quartiers mis en œuvre au sein l'Atelier (Centre d'affaires dans les quartiers) qui bénéficie du soutien de l'Europe au titre du programme Investissement Territorial Intégré de Melun Val de Seine.

Le CISPd a poursuivi son action définie au travers de la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance. Cette action s'est notamment concrétisée par le versement de subventions auprès d'associations partenaires agissant en faveur de l'aide aux victimes, de l'accès au droit et à la récidive et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

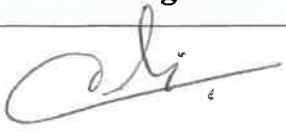










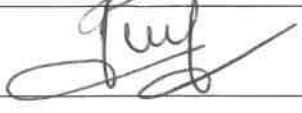

Le déploiement de la police intercommunale des transports a permis la sécurisation des 21 lignes de bus desservant Melun Val de Seine, mais également des 8 gares et points d'arrêt en gare de l'agglomération.


Avec l'Office de tourisme, la CAMVS a accompagné le développement touristique du territoire (739k€) en participant au budget de l'EPIC par le versement d'une subvention pour contraintes de services publics (309k€). Par ailleurs, la taxe de séjour perçue (119k€) en 2020 a été reversée à l'EPIC, au département et à la société du grand paris.






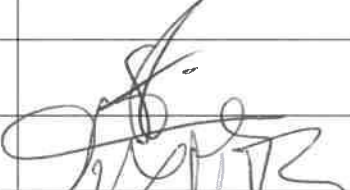




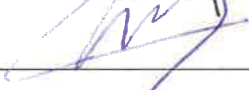
Annexes

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE – COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE
Séance du 29 mars 2021**

N°	Prénom – Nom	Émargement	Pouvoir
1	ABERKANE-JOUDANI Fatima		
2	AGUIN Julien (suppléante : Mme Frédérique SAUVAUT)		
3	ARGENTIN Josée (suppléant : M Jean-Charles DE VOGUE)		
4	BAK Jocelyne		
5	BATTAIL Gilles		
6	BEAULNES-SERENI Nathalie		
7	BENOIST Vincent		
8	BERRADIA Ouda		
9	BLAT Christelle		
10	BOURSIN Noël		
11	BRUIANT Romaric		
12	CAETANO Laura		
13	CHAGNAT Véronique		
14	CHARPENTIER Philippe (suppléant : M. Bernard HOMBOURGER)		
15	CHARRETIER Patricia		
16	DAGRON Régis (suppléante : Mme Esther DECANTE)		
17	DA SILVA Sonia		
18	DAUVERGNE-JOVIN Nathalie		

N°	Prénom – Nom	Émargement	Pouvoir
19	DELMER Olivier (suppléante : Mme Elisabeth LONGUEVILLE)		
20	DELPORTE Willy (suppléante : Mme Catherine PUEL)		
21	DE MEYRIGNAC Henri		
22	DE SAINT-MICHEL Bernard (suppléante : Mme Carmela Ambroselli)		
23	DESCOLIS Wilfried		
24	DEZERT Guillaume		
25	DIDIERLAURENT Denis		
26	DIOP Nadia		
27	DOMBA Christopher		
28	DURAND Ségolène		
29	DURAND Serge		
30	ELHIYANI Hamza		
31	EULER Michèle		
32	FELIX-BORON Séverine		
33	FLESCH Thierry		
34	GENET Christian		
35	GOMES Pascale		
36	GRANGE Marie-Hélène		
37	GUERIN Julien		
38	GUION Michaël		

N°	Prénom – Nom	Émargement	Pouvoir
39	GUYARD Jérôme		
40	HUS Christian (suppléante : Mme Marion DE PAIX DE COEUR)		
41	JONNET Sylvain		
42	KILIC Semra		
43	LANGLOIS Nadine		
44	LAOUITI Khaled		
45	LECINSE Jean-Claude (suppléant : M. André BADER)		
46	LEFEBVRE Françoise (suppléant : M. Rémy ZENDRON)		
47	LUQUET Aude		
48	MARC Dominique		
49	MEBAREK Kadir		
50	MELLIER Henri		
51	M'JATI Zine-Eddine		
52	MONVILLE Bénédicte		
53	MOUSSARD Natacha		
54	PAIXAO Paulo		
55	PAGES Sylvie		
56	RAYBAUD Marylin		
57	RAZÉ Odile		
58	ROBERT Michel		
59	ROUCHON Patricia		
60	ROUFFET Aude		

N°	Prénom – Nom	Émargement	Pouvoir
61	SAINT-MARTIN Arnaud		
62	SALAH Mourad		
63	SAMYN Robert		
64	SEGURA Thierry (élu suppléant : M Jean-Paul ANGLADE)		
65	SEIGNANT Jacky		
66	SMAALI-PAILLE Djamilia		
67	STENTELAIRE Catherine		
68	TIXIER Brigitte		
69	TRUCHON Alain (suppléant : M. Philippe DOTHEE)		
70	VERNIN Franck		
71	VOGEL Louis		
72	WALKER Lionel		
73	YVROUD Pierre		